



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Communiqué de presse 21/01/2021

Symptomatique au Covid-19 ? Faites-vous tester.

La Commission communautaire commune simplifie la procédure de testing pour faciliter le dépistage des personnes symptomatiques au Covid-19.

Le constat est alarmant : les chiffres du suivi des contacts montrent que beaucoup de personnes symptomatiques au coronavirus et de personnes identifiées comme contacts à haut risque tardent à se faire tester. Pour rappel, un contact est dit "à haut risque" lorsqu'il s'opère avec une personne testée positive au Covid-19 pendant plus de 15 minutes, sans masque, et si la distance de 1,5 mètre n'a pas pu être respectée.

La Commission communautaire commune rappelle que **le dépistage rapide des personnes potentiellement infectées par le coronavirus et de leurs contacts à haut risque est primordial pour identifier les sources de contamination potentielles ou avérées et limiter ainsi la propagation du virus**. Et ce notamment, via le respect des mesures sanitaires (mise en quarantaine ou en isolement immédiate, limitation maximale de contacts sociaux, respect de la distanciation sociale, port du masque buccal, etc.).

Une procédure de testing simplifiée...

Pour encourager les Bruxellois à se faire dépister, la Commission communautaire commune a simplifié la prise de rendez-vous pour passer un test. Concrètement, cela signifie que **toute personne symptomatique a désormais la possibilité de prendre un rendez-vous pour être testée sans prescription via la plateforme : <https://brussels.testcovid.be/>**. Toutefois, il lui sera demandé de signer une déclaration sur l'honneur selon laquelle elle déclare effectivement présenter des symptômes susceptibles d'être liés au Covid-19.

Pour rappel, les principaux symptômes liés au Covid-19 sont la toux, les difficultés respiratoires, la fièvre, les courbatures, la fatigue, la perte du goût et/ou de l'odorat, le nez bouché, le mal de gorge, ou encore la diarrhée.

Cette nouvelle procédure facilite également le dépistage des personnes symptomatiques n'ayant pas de médecin généraliste attitré. En effet, un médecin généraliste présent au centre de test peut dorénavant directement créer une prescription pour dépister les personnes symptomatiques arrivant au centre de test après avoir pris un rendez-vous sans prescription.

...et une stratégie de testing adaptée

Vendredi dernier, la conférence interministérielle Santé a décidé qu'à partir du 25 janvier, **tous les contacts à haut risque doivent se faire tester le 1^{er} jour et le 7^e jour de leur quarantaine**. L'objectif ? Limiter davantage la propagation du virus.

Concrètement, cela signifie que les **personnes identifiées comme contacts à haut risque** doivent rester en **quarantaine** jusqu'à ce qu'elles obtiennent le **résultat négatif de leur 2^e test**. Tandis que les personnes testées positives au 2^e test doivent rester en isolement pendant au minimum 7 jours et au minimum 3 jours après la disparition des symptômes.

À propos

Les Services du Collège réuni (SCR) de la Commission communautaire commune (Cocom) sont l'administration bruxelloise responsable de la prévention et de la gestion des épidémies ainsi que de la politique bicommunautaire en matière de santé et d'aide aux personnes.

Contact Presse

Commission communautaire commune : Anna Mellone - amellone@ccc.brussels – 0474 391 770